

Charpentier·ère

Avant de commencer

Au Moyen Âge, le « Carpenta » (charpentier) est celui qui travaille le bois de fuste (de construction, opposé au bois de chauffe); il participe à la construction des cathédrales, des églises, des châteaux et des maisons à pans de bois en réalisant les charpentes, les coffrages des voûtes ainsi que les échafaudages et les appareils de levage (grue, cage à écureuil ...). On distingue jusqu'au XVII^e siècle les charpentiers de la grande cognée pour les travaux de grande structure et les planchers, et les charpentiers de la petite cognée, pour les ouvrages de plus petite dimension comme les coffres et les bancs. Ces derniers s'étant spécialisés dans la fabrication d'ouvrages plus petits - tout ce qui concerne les huisseries - on dira qu'ils s'occupent de la « menuiserie » (qui deviendra menuiserie).



Le métier de charpentier·ère

Le·la charpentier·ère conçoit, réalise et pose des assemblages qui constituent l'ossature de l'immeuble et serviront de support à la couverture du bâtiment et aux menuiseries.

Cet·te artisan·e intervient sur tous les types de constructions : maison traditionnelle, immeuble, hangar agricole, bâtiment industriel. Il·elle fabrique aussi chalets et maisons préfabriquées à ossature bois etc. Sa fonction principale est de réaliser le support de la couverture de l'immeuble.

Après le traçage des bois en atelier et l'exécution des assemblages, il·elle réalise le levage et le montage sur chantier. Le·la charpentier·ère intervient également dans le tracé et la pose des escaliers ainsi que la réalisation des planchers. Il·elle peut aussi exécuter les coffrages pour béton apparent. Si son métier s'est longtemps exercé exclusivement avec du bois (chêne, puis peuplier et maintenant sapin), d'autres matériaux modernes sont également utilisés aujourd'hui : métal, béton, bois lamellé-collé.

Le·la charpentier·ère travaille en équipe, généralement en extérieur, sur des ouvrages en hauteur. Il·elle travaille également en atelier

où il·elle doit calculer très précisément ses assemblages et préparer les pièces de bois.

L'artisan·e peut exercer son métier au sein de petites et moyennes entreprises. Il·elle intervient sur des chantiers liés à la construction du neuf, mais également au niveau des travaux d'entretien ou de réhabilitation. Il·elle peut aussi s'installer comme « constructeur bois » et réaliser des maisons à ossature bois ou de petites structures comme les chalets et les cabanes.

Lors de rénovation de charpente sur du patrimoine bâti, le·la charpentier·ère doit être capable de restaurer ou réhabiliter des édifices dans le respect des règles de conservation du patrimoine architectural. Lors de son travail, il·elle prendra soin de veiller à l'intégrité du site ainsi qu'au respect du style et de l'identité de ce dernier. Il existe des formations permettant d'acquérir les savoir-faire nécessaires pour travailler sur ce type de bâtiment.

Le métier de charpentier·ère se modernise : avec l'évolution de la construction se développe des charpentes plus légères, comme les « fermettes » qui se montent en atelier. La charpente traditionnelle conserve tout de même une large part du marché, mais elle est réservée à la construction de standing et à la réhabilitation. De plus, le numérique se développe dans le milieu : les calculs techniques des charpentes sont de plus en plus exécutés sur ordinateur, via des logiciels spécialisés dits de CAO (Conception Assistée par Ordinateur).



Charpentier·ère

Du projet à l'exécution

Le-la charpentier·ère réalise avant chaque chantier, à partir des plans dressés par l'architecte, le tracé de l'épure au sol, c'est-à-dire le dessin en grandeur nature de l'ouvrage avec ses outils de traçage dont la règle, l'équerre et le trusquin (outil pour tracer des traits parallèles). Puis le choix du bois à utiliser est fait en accord avec le client et/ou l'architecte.

Il-elle façonne les pièces de bois à l'aide de machines parfois à commande numérique (scie mécanique, toupie, dégauchisseuse, mortaiseuse). Des outils plus traditionnels sont toujours utilisés par des charpentier·ère·s comme des scies (à tenons, à chantourner, etc.), des rabots, des gauges et des ciseaux pour le tranchage, ou encore des chignoles, vilebrequins ou mèches pour le perçage.

Comment devenir charpentier·ère ?

> Quelles sont les qualités attendues ?

Le métier de charpentier·ère nécessite des prédispositions pour le dessin, le calcul et la géométrie. Aujourd'hui, le-la charpentier·ère n'est plus seulement un·e ouvrier·e du bois, il est également un·e professionnel·le de l'informatique, le calcul technique des charpentes étant de plus en plus souvent effectué grâce à des ordinateurs.

> Comment se former ?

1/ Après la 3^{ème} :

- CAP Charpentier bois
- CAP Constructeur bois

2/ Niveau Bac :

- BP Charpentier
- Bac Pro Technicien Constructeur Bois (TCB)
- Bac Pro Intervention sur le Patrimoine Bâti, option charpente. Si vous souhaitez vous spécialiser dans la charpente métallique, vous pouvez vous orienter vers une MC (Mention Complémentaire) technicien en soudage, qui se prépare en un an.

À retenir

- Le goût pour la géométrie et le dessin est nécessaire pour devenir charpentier·ère.
- C'est un métier qui s'exerce pour une part à l'extérieur.
- Dans le métier de charpentier·ère, matériaux et techniques traditionnels et modernes se côtoient.



Le-la charpentier·ère assemble ensuite les pièces qui composent la charpente au sol afin de corriger d'éventuels détails techniques.

Toutes ces étapes sont réalisées en atelier. Ce n'est qu'une fois assuré.e de la solidité de son œuvre qu'il-elle se rend sur le chantier. Il-elle procède alors au montage de la charpente, à l'assemblage définitif des pièces sur le bâtiment ainsi que son habillage et son isolation (lambris, panneaux sous-toiture, complexes d'isolation). Le montage de la charpente est un travail de force et de précision. Il s'exerce le plus souvent en équipe, sur un échafaudage.

3/ Niveau Bac +2 :

- BTS Systèmes constructifs bois & habitat
- BTS Architectures en métal : conception et réalisation

4/ Niveau Bac +3 :

- Licence Pro Métiers du BTP : bâtiment & construction
- Licence Pro Métiers du bois

Il peut continuer à travailler sur des chantiers en tant que chef d'équipe, devenir dessinateur pour un bureau d'études ou bien se lancer dans la vente en qualité de technico-commercial. Il peut aussi décider de créer sa propre entreprise et devenir artisan.

Informez-vous sur le métier de charpentier·ère auprès de :

- **Compagnons du Devoir :**

www.compagnons-du-devoir.com

- **Fédération Française du Bâtiment - FFB :**

www.ffbatiment.fr



En parallèle

- Voir les fiches métiers n°5 « Couvreur » et n°11 « Menuisier ».
- Voir la fiche matériau « Bois ».



Pour aller plus loin

- Rencontrer un·e charpentier·ère dans son atelier.
- Participer à un chantier « charpente » avec REMPART.



REMPART